



Communiqué de presse – 20/04/2021

87 députés des groupes Gauche démocrate et républicaine, La France insoumise, Socialistes et apparentés, Libertés & territoires et du collectif Écologie Démocratie Solidarité ont déposé ce jour un recours pour contester devant le Conseil constitutionnel l'ensemble de la proposition de loi "**pour une sécurité globale préservant les libertés**".

Cette proposition de loi porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Elle méconnaît notamment le **principe d'égalité devant la loi en accentuant les inégalités territoriales en matière de sécurité publique** (article 1er), **le droit au respect de la vie privée** à travers l'extension des usages de la vidéo-surveillance et la **légalisation sans garanties suffisantes de l'utilisation des drones** (articles 20, 20 bis AA, 20 bis, 20 ter, 22).

Nous contestons tout particulièrement l'article 24 de cette proposition de loi qui, en créant une nouvelle incrimination de « provocation à l'identification », porte une atteinte évidente au principe de légalité des délits et des peines, au droit à la sûreté, et fait peser sur la liberté d'expression ainsi que sur la liberté de la presse une grave menace.

La rédaction du mémoire porté à la connaissance du Conseil constitutionnel a été réalisée par les parlementaires signataires du recours en collaboration avec des universitaires et des avocats que nous tenons à remercier chaleureusement.

Nous tenons à votre disposition le texte complet.

Contacts presse

Marie-Anne Duverne (GDR) : 06 74 11 62 77

Juliette Prados (FI) : 06 64 24 53 16

Martin Paugam (SOC) : 06 83 79 47 34

Christophe Rossignol (LT) : 06 44 31 16 80

Louis-Simon Boileau (EDS) : 06 88 99 76 07